VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Magasin et la Résidence en Bois,

...018 rue des Français, près de la rue des Remparts.

Succession de Margaret Baron.

No 69,378 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER — Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune— MARDI, le 24 mars 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 18 février 1903 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Le magasin et résidence agréablement situés No 1018 rue des Français, entre les rues Bend Remparts et St Claude, contenant magasin et 4 chambres, hangar, citerne et cour, le tout plus complètement décrit, comme suit: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, bornés par les rues des Français, Bend Remparts, St Claude et Champs Elysées, désigné par le No 26, sur un plan par J. Pillié, géomètre, en date 12 décembre 1834, annexé à un acte reçu devant Barthélémy F. De Armas, ancien notaire, le 29 janvier 1835, mesurant, en mesure anglaise, 28 pieds de face à la rue des Français sur 112 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et Conditions — La moitié en plus comptant, la balance, s'il y en a, payable en douze mois et la portion de crédit du prix devant être en un billet portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur réservé et toutes les autres clauses et actes de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 et faire un dépôt comptant de 20 0/0 pour lier la vente. L'acte de vente pardevant Antoine Horlocourt, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 fév—21—mars 1 8 15 22 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence-Cottage Désirable avec des grands terrains.

No 1528 Avenue de la Louisiane, entre l'avenue St-Charles et la rue Prytania.

La résidence désirable à deux étages en bois, No 1238 rue Annonciation, entre les rues Thalie et Erato, et plusieurs lots de choix pour bâtir dans le Sixième District.

Sur la rue Mme Louise Cucullu vs Mme A. M. Conway et als.

No 69,174—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 24 mars 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le dîme jour de février 1903 et signé le 12me jour de février 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, les propriétés foncières de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° La propriété de résidences exceptionnellement bien située et désirable, No 1528 avenue de la Louisiane, entre l'avenue St Charles et la rue Prytania, entourée par de grands terrains ornés contenant galeries sur le devant et sur le côté, six chambres, etc. Dans la cour se trouvent une dépendance avec 2 chambres, hangar, citerne, etc., le tout plus complètement décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville, bornée par les avenues Louisiane et St Charles et des rues Delachaise et Prytania, et sur l'îlet No 379, désignée comme lots Nos 15 et 16 du dit îlet et mesurant ensemble 62 pieds plus ou moins de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 150 pieds plus ou moins et laquelle propriété est désignée par le No 1528 avenue de la Louisiane.

Désirablement située dans un voisinage le plus aristocratique de la ville et faisant face à une splendide avenue sur la côté. Cette résidence éligible se recommande à ceux recherchant le confort et entourage agréable.

2° L'agréable résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, No 1238 rue Annonciation, entre Thalie et Erato, contenant galeries de devant et de côté, hangar, citerne, cour, etc., plus complètement décrite comme suit, à savoir: un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, St Thomas, Thalie et Erato, désigné comme lot No 2 et mesurant 27 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation, 26 pieds et 6 pouces dans le fond par une profondeur de 102 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de division du lot No 1, et 91 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du lot No 3 à proximité du centre commercial et faisant face à un bel îlet pavé en pierres cerrée.

3° Les sept lots vacants de terre désirables situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 655, borné par les rues Cadiz, Willow et Jena, ensemble dits lots sont désignés par les Nos 12, 15, 16, 17, 20, 21 et 24 dudit îlet et mesurant comme suit à savoir:

Le lot No 14 mesurant 30 pieds de face à la rue Cadiz sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos 15, 16, 17, 19 et 21 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Willow par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le lot No 24 mesurant 30 pieds de face à la rue Jena par une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, de l'avenue Napoléon ces lots de choix sont tous à proximité de la ligne d'Amérique nouvellement construite et la ligne de chars devant être construite sur la rue Magnolia.

4° Quatre lots éligibles à bâtir sur l'avenue Broadway, plus complètement décrite comme suit à savoir: quatre certains lots de terre situés dans la six ème dix ième de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broadway, Elm Place et Zimple lesquels lots sont désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7 et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Broadway sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans une des sections les plus avantageuses de cette ville ces lots sont de choix et excessivement attrayants pour construction.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs la balance en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903, en plus et au dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 0/0 pour lier la vente sur mon acceptation de l'adjudication; actes de vente pardevant Robert F. Upton, notaire aux frais des acquéreurs.

W. R. M. Whitney, avocat de la plaignante.

Butler & Parker, avocats de la défenderesse.

15 fév—15 22—mars 1 8 15 22 24

ANNONCE JUDICIAIRE

MERCREDI, le 11 mars 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique ou sera vendu et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 5 février 1903, et rendu dans la succession de Michael Schipper, No 39,490 du dossier de ladite Cour la propriété foncière ci après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 84, compris dans les rues Jena, Tricoupitoulas, Cadiz et Water, ladite portion de terre est désignée par la lettre A sur un plan fait par L. H. Pillié le 23 octobre 1884 annexé à un acte de partage passé pardevant W. O. Hart, notaire, le 4 novembre 1884 et mesurant 29 pids de face à la rue Jena sur une profondeur entre lignes parallèles de 60 pieds.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 en plus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Jas Boyd Grinage, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

G. G. Kronenberger, avocat.

FRIEDRICHS & REDERSHEIMER,
GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur.

Bureau No 832 rue Commune.

8 fév—8 15 22—mars 1 8 11

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Rémunératrice du Premier District,

Dans un Bon Voisinage.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 19 mars 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 12 février 1903 de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Jeremiah Regan, No 68,826 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le grand cottage double en bois à deux étages avec mansardes, Nos 918 et 920 rue Galennie, contenant vestibule 5 chambres, mansardes, etc., de chaque côté. Le terrain est compris de deux certains lots situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Constance, Beata, et Galennie étant l'îlet No 118 et désignés comme lots Nos un et deux sur un plan fait par Koenig et Lafaro, ingénieurs le 18 mars 1863 et déposé en l'étude de Wm J. Castell, ancien notaire en cette ville; lesdits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à ladite rue Galennie, 22 pieds 11 pouces 7 1/2 lignes sur la ligne du fond qui les divisent du vieux faubourg Bouler. Ledit lot No un a une profondeur de 179 pieds 10 pouces sur la ligne de côté vers la rue Annonciation et une profondeur de 169 pieds 6 pouces 1 ligne sur la ligne de division de lots No deux; et ledit lot No deux ayant une profondeur de 150 pieds 10 pouces et 2 lignes vers la rue Constance sur la ligne de division du lot No trois, d'après ledit plan.

2° La résidence double en bois à deux étages, contenant 5 chambres, galerie, etc., de chaque côté, étant les Nos 922 et 926 rue Galennie. Le terrain comprend deux certains lots situés dans ledit îlet 118, désignés comme lots Nos Trois et Quatre. Lesdits lots sont contigus et ont chacun une façade à la rue Galennie de 20 pieds 10 pouces et 22 pieds 11 pouces et 7 lignes et donnent sur la ligne du fond, laquelle les divise du Faubourg Bouler ledit lot No Trois ayant une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lig es vers la rue Annonciation, sur la ligne de division du lot No Deux, et une profondeur de 150 pieds 2 pouces et 3 1/2 lignes sur la ligne de division du lot No 4; le lot No 4 ayant une profondeur de 142 pieds 6 pouces et 5 lignes vers la rue Constance, sur la ligne de division du lot No 5, mesure américaine, d'après ledit plan.

3° La résidence double en bois à deux étages, Nos 928 et 932 rue Galennie, contenant de chaque côté 5 chambres, galerie, etc. Le terrain est composé de deux certains lots situés dans le même îlet que la propriété ci dessus décrite, et désignés comme les lots Nos 5 et 6. Lesdits lots sont contigus, et ont chacun une façade sur la rue Galennie de 20 pieds 10 pouces et 22 pieds 11 pouces et 7 1/2 lignes sur la ligne du fond, laquelle les sépare du faubourg Paulet. Le lot No 5 ayant une profondeur de 140 pieds 6 pouces, et 5 lignes vers la rue Annonciation sur la ligne de division du lot No 6, et une profondeur de 139 pieds, 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 6 ledit lot No 6 ayant une profondeur de 121 pieds 2 pouces et 7 lignes vers la rue Constance, le tout en mesure américaine.

La propriété ci dessus se trouve sur de vastes et profonds terrains, ayant de vastes emplacements pour des améliorations additionnelles si on le désire. Elle est près des lignes de chars, églises, écoles et marchés. Chaque propriété se loue au taux de $240 par an et peuvent rapporter davantage.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, tels que les hoorairies d'avocat, et les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, etc. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James J. Wolfe, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

W. B. Benedict, avocat.

15 fév—15 22—mars 1 8 15 19

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME ANNA PAVIAL, VEUVE DE CHARLES CIOE.

No 69,413—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Div. D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur,—Bureau No 821 rue Gravier—JEUDI, le 5 mars 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près de la rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de vente signé le 26 janvier 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Une moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville, sur la rue Craps (maintenant Bourgogne) entre les rues St Antoine et Bagatelle, formant partie du lot 214 sur un plan dudit Faubourg et mesurant 30 pieds de face à ladite rue Craps (maintenant Bourgogne) sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et installations qui s'y trouvent sans aucune exception de réserve.

Conditions—Comptant: l'acquéreur assumant les taxes dûes et exigibles en 1903, au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Ferdinand J. Caleix, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. J. Wagner, ack. avocat.

28 janv—28—fév 1 8 15 22—mars 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Caroline Leitz, veuve de Germain Leroy et les héritiers des enfants mineurs d'Aloysius Leitz et de l'enfant mineur de James Leitz.

No 69,159 — Cour Civile de District, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 19 mars 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 9 février 1903 et signé le 13 février 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District municipal de cette ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane dans le Faubourg Livaudais, autrefois dans la paroisse de Jefferson dans l'îlet No 31 borné par les rues Annonciation, Chippewa, Troisième et Quatrième et désigné comme lot No 5 dudit îlet sur un certain plan fait par Benjamin Benson, voyer de ville le 29me jour de mars 1841 et déposé comme plan No 31, dans le livre des plans de Félix Grima, notaire, lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Annonciation, autrefois la rue Jersey, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Ledit lot formant une partie des lots 2 et 3 sur le plan original déposé en l'étude du susdit Félix Grima, notaire.

Les améliorations comprennent une demeure simple en bois et boutique connues comme No 2414 rue Annonciation et contenant une boutique, 3 chambres, une galerie; annexe hangar, écurie et dépendances contenant 4 chambres. Dans une bonne localité et près de toutes les accommodations.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Oregon W. Long, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 fév—15 22—mars 7 8 15 19

Succession de James Jackson.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B.—Attendu que Willis E. Ragan, de la ville d'Atlanta, comté de Fulton, Etat de la Georgie, dans sa capacité comme dûment nommé et qualifié gardien en tutelle de la personne et des propriétés de ses fils mineurs Willis E. Ragan, Jr., James Jackson Ragan, et Ralph Ragan, de la ville d'Atlanta, comté de Fulton, Etat de la Georgie, a fait application à cette Cour pour autorisation de prendre possession de, et de l'enlever de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant à mineurs. Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner de faire valoir leur raison dans les trente jours (30) à partir de la première publication de cet avis pourquoi l'application dudit gardien en tutelle ne serait pas accordée. Par ordre de la Cour.

T. CONNELL, Greffier.

Nouvelle Orléans, 20 janvier 1903.

24 jan—24 29—fév 4 9 15 22

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante de l'avenue St-Charles avec vastes terrain,

No 7805 avenue St-Charles, à l'enseignure de la rue Burdette.

Deux sites spacieux contigus pour résidence

Sur l'avenue St-Charles, et

Dix beaux lots pour bâtir

Sur la rue Chestnut, entre les rues Austerlitz et Constantinople, et sur la rue Austerlitz.

Succession de Charles E. Rice.

No 69,305—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 12 mars 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 février 1903 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le élégante résidence en bois à deux étages, No 7805 avenue St-Charles, à l'enseignure de la rue Burdette, dans le septième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Hampson, Burdette et Fern. La résidence est retirée des banquettes et comprenant verandahs vestibule, salon, bibliothèque, salle à manger, cuisine, office et deux chambres dans le fond au rez-de-chaussée; verandahs, vestibule, six chambres à coucher, deux chambres à bain, etc., au premier étage. La maison est bien faite. Dans le fond se trouvent deux citernes. Le terrain comprenant une portion du lot No 11 et le tout des lots Nos 12, 13 et 14 et mesurant 80 pieds de face à l'avenue St-Charles sur 152 pieds 6 pouces de profondeur et figurant à la rue Burdette et entre lignes parallèles. Ladite portion de terre formant l'enseignure de l'avenue St Charles et de la rue Burdette. Les mesures ci-dessus mentionnées, sont d'après le titre, d'après un devis d'arpentage fait par Edgar Willis voyer, daté le 2 février 1903, ledit mercenne ou portion de terre mesurant 80 pieds de face à l'avenue St Charles sur 153 pieds 6 pouces de profondeur et figurant à la rue Burdette et entre lignes parallèles, et se composant du tout des lots Nos 12, 13 et 14 et une portion du lot No 11. Lot dessiné en jardin et pelouse. Cette résidence constituera un home élégant dans un voisinage désirable sur cette admirable avenue de résidences, à une petite distance au-dessus du Parc Audubon.

2° Le grand site de résidence contigu à la propriété ci-dessus décrite sur l'avenue St-Charles, dans le même district et comprenant le tout des lots Nos 15 et 16 et une portion du lot No 17, le tout du lot No 15, la moitié du lot No 19 et une portion du lot No 22, mesurant 67 pieds 6 pouces de face à l'avenue St Charles sur 152 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ces sites de résidence sont parmi les quelques-uns qui se trouvent encore sur l'avenue St Charles et sont d'une grandeur suffisante pour une belle résidence. C'est une occasion de se procurer un site supérieur comme résidence dans un excellent voisinage lequelle ne se présente pas souvent et devient de plus en plus rare à mesure que le temps s'écoule.

3° Dix beaux sites à bâtir dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Camp, Austerlitz et Constantinople étant dix certains lots de terre désignés par les lettres A, B, C, E, F, G, H, I, J et K mesurant comme suit, à savoir:

Les lots A, B et C, sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 117 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot A forme l'enseignure des rues Constantinople et Chestnut. Les lots E, F, G, H et I sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot I formant l'enseignure des rues Chestnut et Austerlitz. Les lots J et K sont contigus et mesurent chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Austerlitz sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot J est contigu dans le fond aux lots E, F, G, H et I. Ces lots sont dans un bon voisinage, à proximité des lignes de chars et des sites excellents de résidence, et sont des placements sûrs et augmentant en valeur.

Termes et conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a, en un crédit de un, deux et trois ans représenté par des billets des acquéreurs portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées aux frais des acquéreurs et les polices d'assurances devant être transférées aux porteurs des dits billets, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 sur lesdites propriétés en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edward Rightor, Esq., notaire.

James Leg, avocat.

8 fév—8 15 22 — mars 1 8 12

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX

Dans le Septième District.

Terrain d'Enseignure,

Rues Ann et Cherokee.

Deux Cottages,

Rue Esther, enseignure Cherokee.

Dans l'affaire de la succession de Solomon Howard

No 68,168—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 5 mars 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 22 janvier 1903, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, etc., situé dans le neuvième District de cette ville, dans l'îlet No 1:16, borné par les rues Esther, Clinton, Ann et Milandon et désigné par le numéro dix-neuf (19) sur un plan fait par William Pershey en 1853, lequel dit lot mesure trente pieds de face à la rue Esther par cent quarante deux pieds, huit pouces et six lignes (142 8' 6") de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses etc., qui s'y trouvent, et les droits, voies etc., situé dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 1:8, borné par les rues Esther, Clinton, Ann, et Milandon, désigné sur un plan fait par Wm Pershey en 1853 par le numéro 20 et mesurant 30 pieds de face à la rue Esther par cent quarante deux pieds huit pouces et six lignes (142' 8" 6") de profondeur, entre lignes se alliées et formant l'enseignure des rues Esther et Cherokee.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 2:17, ancien plan de Carrollton, maintenant îlet No 29, plan de ville, borné par les rues Hillary Clinton (maintenant Cherokee), Ann et Esther; ledit lot est désigné par le numéro 9 et mesurant trente pieds six pouces et huit lignes (30' 6" 8") de face à la rue Ann sur une profondeur de cent quarante deux pieds huit pouces et six lignes (142' 8" 6") entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, avec intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date de l'adjudication, représenté par billets de l'acquéreur pour la portion de crédit garantie par hypothèque avec lien de vendeur et privilège, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1903, et faire un dépôt comptant de vingt pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Wm R. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er fév—1 8 15 22—mars 1 8

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Désirable du 6me District à l'encan.

Nos 501-507 Avenue Henry Clay,

à l'enseignure de la rue Lamel.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mardi, le 10 Mars 1903, à Midi.

Loyers et tous les détails seront annoncés à la vente.

SUCCESSION DE JOHN KEPPEL.

No 56,151—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 6 février 1903 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 10 mars 1903, à MIDI, la propriété suivante—

Un certain mercenne ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et avantages là dessus appartenant et en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lamarque (maintenant Market), Webster et Patton et l'avenue Henry Clay, désigné comme lot No un, sur un plan privé annexé à un acte passé pardevant J. Vandenangel, ancien notaire, le 9 juin 1888, lequel mercenne ou portion de terre forme l'enseignure de l'avenue Henry Clay et la rue Market (maintenant Laurel) et mesure 72 2' 9" de face à l'avenue Henry Clay sur 148' de profondeur et façade sur la rue Market (maintenant Laurel) et ayant la même profondeur sur la ligne opposée.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, payer pour l'acte de vente pardevant Martin H. Manion, Esq., notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières et de Placements, 303 rue Baronne.

A. M. Buchmann, Esq., et MM. Boatner, Dédé & Boatner, avocats.

7 fév—7 8 15 22 — mars 1 8 M

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne Propriété du Deuxième District,

Nos 1900-02 rue St Pierre,

à l'enseignure Roman, et No 621 rue Roman, les deux maisons sur le même lot de terre et devant être vendues ensemble.

Cette propriété est près du New Prince R. R. et est forcée de devenir de grande valeur.

VENTE A L'ENCAN.

à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, MARDI, le 3 mars 1903 à midi.

Succession de Jean Pierre Lesee.

No 69 267 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

EN vertu d'un ordre de l'honorable la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 29 janvier 1903, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 3 mars 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après.

Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 240, borné par les rues Roman, Prieur, St Pierre et la Promenade Carondelet ledit lot mesurant 37' 6" de face à la rue St Pierre sur 100' de profondeur et façade à la rue Roman.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a, en 1 ou 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, avec intérêt de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procès sur ledit billet en billets et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 et devant payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Cherbonnet, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

31 janv—31—fév 1 8 15 22 mars 1 2

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double.

2917-19 rue Annonciation entre les rues Septième et Sixième.

Succession de Mme Caroline Blast.

No 68,749.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—bureau 866 rue Perdido, près Carondelet, MARDI le 3 mars 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre à lui donné daté et signé le 23 janvier 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci après décrite, comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant en de quelque façon en dépendant situé dans la Quatrième District de cette ville (anciennement ville de Lafayette) dans l'îlet compris entre les rues Prytanée, Septième et Jersey (maintenant Annonciation), et Laure, et désigné par le No 5 sur un plan de cette et autres lots, fait par H. Grant, voyer, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, notaire, maintenant décédé, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Jersey, (maintenant Annonciation) par une profondeur du côté du lot No Q, entre sur le dit plan de cent vingt pieds, neuf pouces et cinq lignes, sur le côté du lot No 6 de cent vingt pieds onze pouces et 7 lignes.

Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois couvert en ardoises contenant 4 chambres de chaque côté, hangar, citerne, etc., le tout en bon état et près de tous les agréments, etc., et connu comme les Nos 2917, 2919 rue Annonciation, entre les rues Sixième et Septième.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1903, au dessus et en plus du prix de la vente. 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente. Acte de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. A. CARRÈRE,
Encanteur.

Paul W. Maloney, avocat.

1er fév—1 8 15 22—mars 1 3

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN DEMI INTERET DANS UNE Résidence simple à Deux Etages.

Avec une grande écurie à deux étages.

No 2237 RUE LAUREL,

Entre les rues Première et Philip.

Succession de Henry Palmer.

No 67,761—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur, Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 10 mars 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 octobre 1902 et signé le 30 octobre 1902, et d'un ordre daté le 10 novembre 1902 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une moitié d'intérêt indivis dans et à une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Philip, Première et Constance, laquelle portion de terre mesure 40 pieds, 4 pouces (plus ou moins) de face à la rue Laurel sur 159 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 2237 rue Laurel et comprennent une résidence en bois à deux étages avec une écurie à deux étages dans le fond du lot. La résidence contient 6 chambres, l'écurie a 5 stables pour rouler pour chevaux [rolling ten]. Grand grenier pour fourrage, 2 citernes, hangar, etc., dans la cour.

Conditions—Comptant; 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Theo. Cotenie, notaire, aux frais de l'acquéreur.

R. J. Maloney, John Dussich, avocats.

7 fév—7 8 15 22—mars 1 8 19

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Contenu Entier de la maison No 2011 Promenade Carondelet, entre les rues Prieur et Johnson.

Dans la succession de Catherine Hogan, veuve en premier mariage de George Huther, veuve en second mariage de Henry Streckwood.

No 69,502—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FITZPATRICK & LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MERCREDI, le 4 mars 1903 à 11 heures A. M., sur les lieux, No 2011 Promenade Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 16 février 1903, ordonnant d'offrir et de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, le contenu entier de la maison ci-dessus.

Consistant en meubles de maison, bijoux, bretelques, etc., le tout étant plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré dans la succession ci dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant et livraison immédiate.

Frank S. Dola, avocat.

21 fév—21 22—mars 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

POUR PLACEMENT

Nos 2011 et 2013 Promenade Carondelet.

Entre les rues Prieur et Johnson, borné par St-Pierre.

Dans la succession de Catherine Hogan veuve en premier mariage de George Huther, et veuve en second mariage de Henry Streckwood—No 69 502—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FITZPATRICK & LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, encanteur — Bureau No 824 rue Commune—MARDI, le 24 mars 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé en cour ouverte le 16 février 1903, pour le compte de l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Prieur, Johnson et St Pierre, et mesurant, en mesure anglaise, 30 pieds 6 pouces et huit dixièmes d'une ligne de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de cent vingt sept pieds trois pouces sur le côté vers la rue Johnson, cent quinze pieds, ou à peu près, sur le côté vers la rue Prieur et vingt sept pieds six pouces sur la ligne du fond, acquis par la descendante en ceci, par un jugement de Cour daté le 18 décembre 1874, dans les procédures de la succession de Geo. Huther et No 37,268 du dossier de la Cour